

<b>Zeitschrift:</b>	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Band:</b>	73 (1985)
<b>Heft:</b>	[10]
<b>Artikel:</b>	Les femmes dans les grandes entreprises suisses : clopin-clopant
<b>Autor:</b>	Bugnion-Secretan, Perle
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-277690">https://doi.org/10.5169/seals-277690</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LES FEMMES DANS LES GRANDES ENTREPRISES SUISSES CLOPIN-CLOPANT

Où en est-on en fait d'égalité des salaires et d'égalité des chances ? Pour répondre à ces questions, F-Questions au Féminin, bulletin de la Commission fédérale pour les questions féminines, analyse cinq « cas » choisis parmi les plus grandes entreprises suisses.

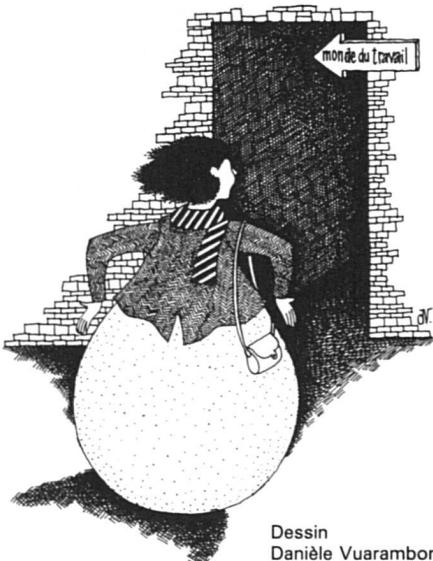
Trois d'entre elles ont moins de personnel féminin que masculin : chez Ciba-Geigy, 18 000 contre 3 400 ; à l'Union de Banques Suisses, 40 % du personnel est féminin ; 30 % chez Swissair. IBM n'a pas donné de chiffres. Chez Migros, 45 % d'hommes, 65 % de femmes.

Dans les cinq entreprises, la proportion des femmes cadres est faible. Ainsi, chez Ciba, il y a 200 femmes de niveau universitaire contre 3 190 hommes, et 630 femmes dans le personnel technique qualifié contre 5 370 hommes. Parmi les cadres supérieurs et intermédiaires chez Migros, respectivement 2,2 % et 5,5 % de femmes.

Toutes les cinq reconnaissent que le lancement de l'initiative et plus encore la votation de 1981 les a obligées à examiner la situation de leur personnel féminin. Si le principe de l'égalité de salaires est accepté, sa réalisation reste conditionnée par des facteurs pratiques et économiques qui la ralentissent. Mais les cinq ont pris des mesures pour promouvoir l'égalité des chances : enquêtes et consultations sur la situation et les besoins, désignation d'un groupe de travail ou d'un bureau chargé de faire des propositions et d'en assurer la mise en œuvre, promulgation de directives, nomination d'une « coordinatrice à l'égalité » chez IBM.

Il y a convergence des résultats des études et des conclusions : on trouve en effet partout un potentiel féminin inemployé. Pour remédier à cette situation, des efforts doivent être entrepris dans deux directions. D'une part, il s'agit de sensibiliser et d'encourager les femmes elles-mêmes, de leur faire prendre confiance dans leurs capacités, de les informer mieux des possibilités de poursuivre leur formation, de les aider à planifier leur carrière. Migros et Swissair ont organisé des cours spéciaux pour femmes, notamment d'expression orale et de communication pour les préparer à assumer des responsabilités de management.

Il s'agit, d'autre part, de faire perdre aux cadres leurs préjugés à l'égard des femmes. Ainsi, Swissair a constaté (non sans étonnement !) que parmi ses em-



Dessin  
Danièle Vuarambon

ployées 62 % gagnent leur vie à elles seules (célibataires, veuves, divorcées), 38 % sont mariées, la moyenne d'âge est de 33 ans et celle des années de service de 7 ans, 79 % n'ont jamais interrompu leur activité professionnelle à Swissair. Mais 40 % des femmes n'ont jamais suivi de formation permanente aux frais de l'entreprise.

Il s'agit à tous les niveaux d'efforts de longue haleine, mais on peut déjà enregistrer quelques progrès. Toutefois, à Swissair, qui a probablement poussé le plus loin la réflexion, on se demande déjà comment, « dans un monde du travail encore imprégné et dominé essentiellement par des conceptions et des sentiments masculins, on peut faire une place aux conceptions des femmes, qui en constitueraient le pôle opposé. »

F-2/85 contient, outre les études résumées ici, un rapport sur les activités de la Commission fédérale pour les questions féminines en 1984, une analyse de sa position face à l'initiative « droit à la vie », et un article détaillé sur les activités du Bureau féminin de l'administration fédérale. La position des femmes n'y est guère différente de ce qu'elle est dans l'industrie privée et les solutions envisagées sont en gros les mêmes.

Ce numéro de F est en bonne partie illustré avec des photos tirées de FS et l'excellent Pécub de mars 1985. Vous vous souvenez : un homme et une femme se préparent pour un sprint, mais il y a une poussette attachée au pied de la femme !

Perle Bugnion-Secretan

## EN BREF

- Aidée financièrement par Swissaid, la Déclaration de Berne a créé à Zurich un centre d'information pour les femmes du tiers monde. Le but est de les renseigner sur les véritables conditions de travail en Suisse et de contre-carrer ainsi la nouvelle forme de **traite des femmes** : à fin 1984, 693 étrangères, dont 431 venant de pays en développement, travaillaient en Suisse au titre de danseuses-stripteaseuses, et 240 dans des salons de massage. Cette centrale d'information veut sensibiliser l'opinion publique suisse, réunir de la documentation et la diffuser dans le tiers monde avec l'aide des églises, des associations féminines et des groupes travaillant pour les droits de l'homme.

- Le tribunal cantonal de Zurich avait refusé à une prostituée le droit au remboursement de sa perte de gain pendant 20 mois à la suite d'un accident de la circulation. Prétexte : son gain provient d'un métier contraire aux bonnes mœurs. Le Tribunal fédéral a révisé ce jugement : la prostituée dépend de ce moyen d'existence, même si son métier est contraire aux bonnes mœurs. En revanche, le TF n'a pas accepté le chiffre de 12 000 francs par mois et a renvoyé la recourante à le justifier devant le tribunal de Zurich.

- Le Parti radical suisse vient de commencer la récolte des signatures pour son **initiative** demandant, pour l'impôt fédéral, des **taux plus favorables pour les couples mariés et les familles monoparentales**, ainsi qu'une augmentation des déductions pour enfants et pour gains accessoires. L'idée en a été lancée par la conseillère nationale de Zurich Vreni Spoerry. Ce sont surtout les familles de la classe moyenne de revenus qui bénéficieront de ces aménagements si l'initiative aboutit.

- A l'occasion de sa 100e assemblée annuelle, l'**Association Suisse des médecins-dentistes** a nommé membre d'honneur la Zurichoise **Hanny Zimmermann** : depuis des dizaines d'années, elle traite à domicile et avec un outillage qu'elle a confectionné elle-même, malades et handicapés. Elle a également longtemps donné ses soins aux hôtes du pénitencier de Regensdorf, à la réhabilitation sociale desquels elle s'est aussi consacrée.

- La commune valaisanne d'**Unterbäsch** (360 habitants) est entrée dans l'histoire du féminisme en étant la première à accorder — contre l'opinion du Conseil d'Etat — **le droit de vote** à ses concitoyennes. C'était en 1957. Fidèle à sa tradition, elle a accordé le 17 août la bourgeoisie d'honneur à Mme Elisabeth Kopp.